

L'observatoire numérique 2017

DÉFENSE ET CYBER-SÉCURITÉ

PAR LE THINK TANK RENAISSANCE NUMÉRIQUE — février 2017

QUI POUR UNE FRANCE NUMÉ- RIQUE ?

Les mesures des
candidats sur la
cyberdéfense



Récapitulatif des propositions en matière de défense et cyber-sécurité des principaux candidats

Candidat	Propositions défense	Propositions numériques	Total
François Fillon	11	133	778
Benoît Hamon	1	18	345
Emmanuel Macron	8	85	588
Marine Le Pen	0	10	144
Jean-Luc Mélenchon	5	31	-

François Fillon

Sur 133 propositions, 11 concernent la défense et la cyber-sécurité.

- Numériser les actes de procédure et des décisions ainsi que la communication électronique seront poursuivies avec l'objectif d'une compatibilité des systèmes et des accès sur l'ensemble du territoire pour permettre dans chaque dossier d'établir le lien entre chaque juridiction et chaque auxiliaire de justice.
- Renforcer dans le cadre européen la coordination entre les Etats, les organisations régionales et le secteur privé afin de faire obstacle, de prévenir et de sanctionner l'utilisation des nouvelles technologies à des fins terroristes et criminelles.
- Encourager à travers la commande publique notamment, une coopération accrue entre l'Etat et les acteurs économiques majeurs du secteur comme Dassault-Systèmes et Thalès.
- Créer et mettre en place un Cloud européen ou national (dans ce cas en passant par un partenaire du secteur privé).
- Consolider les efforts entrepris dans le domaine numérique pour créer une cinquième armée chargée de la défense dans l'espace numérique, en renforçant notamment nos capacités offensives.
- Mettre en place une formation spécifique, dans les écoles d'ingénieurs qui dépendent du ministère de la Défense, dans le domaine de la cyberguerre afin de former les futurs spécialistes dans le domaine.
- Maîtriser les technologies de la défense du futur en particulier dans le domaine des drones, de l'intelligence artificielle, des robots et du numérique en renforçant notre base industrielle et technologique de défense.
- Charger la direction générale de l'armement de suivre et de soutenir en particulier les PME et ETI innovantes. Les industriels français doivent être plus présents dans le domaine de la cyberdéfense et du renseignement numérique assis sur les données de masse.
- Soutenir les innovations pour le développement des nouvelles technologies : en particulier à l'intelligence artificielle, au développement de drones ou à la création de robots en soutien, en appui ou en protection du combattant, sans que cela ne soulève les questions éthiques que pourraient poser celles de robots armés autonomes. Nous pouvons très bien imaginer l'existence de robots capables en amont d'un fantassin de lui ouvrir la voie tel un éclaireur ou des robots sachant pratiquer les opérations de déminage à la place des soldats. Tout reste à faire dans ces domaines et la France ne doit plus prendre de retard car elle en a les capacités.
- Développer l'industrie des drones. La France, si possible avec ses partenaires européens, doit impérativement développer une capacité dans ces équipements. La France ne doit pas être tributaire de ses alliés pour la fourniture de ce type de matériels et il est impératif de rattraper notre retard désormais.
- Intensifier l'usage des fichiers informatiques et des données biométriques, et les échanges intra européens, tout en préservant les libertés. Il est prioritaire de mettre en place sans délai l'accès au fichier passagers PNR, indispensable pour contrôler les arrivants et les mouvements.

Benoît Hamon

Sur 18 propositions numériques, une concerne la défense et la cyber-sécurité.

- Donner plus de moyens contre les menaces numériques : Donner à la France les moyens de lutter contre la cyber-criminalité en renforçant les compétences et les moyens de l'agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Emmanuel Macron

Sur 85 propositions numériques, 8 concernent la défense et la cyber-sécurité.

- Nous proposerons d'établir un véritable système d'information européen pour faciliter les actions de renseignement : une base de données centralisée avec un échange obligatoire d'informations, accessible aux services de renseignement des différents Etats membres.
- Nous poursuivrons les efforts engagés au niveau du ministère de la Défense.
 - Nous renforcerons les moyens des services de renseignement et des forces spéciales : effectifs, capacités informatiques cyber-renseignement, drones, satellites, etc.
 - Nous donnerons la priorité au renseignement dans la prochaine loi de programmation militaire, qui sera préparée dès l'été 2017.
 - Nous poursuivrons le développement de la cyberdéfense initié récemment.
- Nous mettrons en place une véritable programmation sur 4 à 5 ans pour la modernisation des moyens de la sécurité intérieure.
- Nous continuerons de renouveler les équipements conventionnels pour permettre la préservation de notre autonomie, de notre efficacité et de la sécurité de nos soldats. L'ensemble des forces est concerné : drones et satellites pour le renseignement, avions de transport, patrouilleurs maritimes, véhicules de combat.
- Nous renforcerons la priorité en matière de cyberdéfense et de cybersécurité. Nous l'avons vu lors des élections américaines, Internet est un nouveau terrain d'opération des conflits et des tensions. Il en va de notre souveraineté.
 - Missions de renseignement et d'investigation : mieux identifier nos failles, détecter des actions hostiles.
 - Missions de protection et de défense : bâtir des murailles, patrouiller dans le cyberspace.
 - Missions de riposte et de neutralisation : entraver les actions des attaquants cyber, neutraliser des infrastructures utilisées pour causer des dommages à la France.
- Nous maintiendrons et amplifierons notre stratégie à l'extérieur. Nous mènerons des actions concertées avec nos partenaires contre les instruments de propagande et recrutement. Ceci passe par une guerre de l'information (notamment sur internet) et par une coopération pour un meilleur contrôle de nos frontières.
- Nous mobiliserons de manière concertée les ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Défense, des Finances et des Affaires Etrangères. Nous coordonnerons et dynamiserons au plus haut niveau ces différentes fonctions autour de la stratégie de contre-terrorisme.

- Nous améliorerons la circulation de l'information et du renseignement entre autorités judiciaires et services de renseignement, en incluant clairement le ministère de la Justice dans la stratégie de contre-terrorisme. Pour ceci, nous devons :
 - Permettre l'accès aux données des instructions en cours lorsqu'elles peuvent aider à la prévention d'actions et à la recherche de terroristes.

Offrir aux juges un meilleur accès, protégé, à des données des services utiles à leur travail d'instruction et aux poursuites.

Marine Le Pen

Sur 10 propositions numériques, aucune ne concerne la défense et la cyber-sécurité.

Jean-Luc Mélenchon

Sur 31 propositions numériques, 5 concernent la défense et la cyber-sécurité.

- L'évaluation de l'efficacité des solutions techniques utilisées par les services de renseignement par une commission d'enquête parlementaire. Les mesures inefficaces, disproportionnées ou contre-productives seront abrogées.
- La remise en question des pratiques et dispositifs de surveillance de masse sur Internet et les réseaux téléphoniques, inefficaces et liberticides.
- L'interdiction du fichage généralisé et la suppression du fichier des « gens honnêtes » mis en place par le gouvernement Valls.
- La protection des données personnelles de nos citoyens lorsqu'elles sont hébergées à l'étranger, en renégociant notamment l'accord Privacy Shield qui régit les conditions du transfert de données personnelles de l'Union européenne vers les États-Unis.
- L'aide au chiffrement des données et des correspondances.